

Collège André Miclot Portbail.

Ces ambassadeurs disent « non » au harcèlement au collège

IL Y A AU sein des établissements scolaires des ambassadeurs NAH (Non Au Harcèlement), ces référents sont des élèves.

Voici la raison pour laquelle Mathis, élève de 4^e et ambassadeur NAH au collège André Miclot, s'est engagé au sein de ce projet contre le harcèlement scolaire : « Je me suis engagé au sein de ce projet car cela me tient beaucoup à coeur car je me suis moi-même fait harceler et je ne veux pas que cela arrive à d'autres personnes. »

700 000 enfants en souffrent

Rappelons ce qu'est le harcèlement : ce sont des insultes fréquentes, des humiliations ou bien quand quelqu'un se moque de votre physique dans votre établissement scolaire. Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se trouve aussi au sein des écoles. Elle est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, qui est donc plus « faible » que les harceleurs. Le harcèlement est puni par la loi mais malheureusement 700 000 enfants ou adolescents sont encore victimes de harcèlement scolaire chaque année en France.

Le harcèlement scolaire est un fléau qui dure depuis très longtemps. On a voulu l'ignorer mais il s'est amplifié en partie à cause des réseaux sociaux.

Parents, éducateurs, enseignants ne l'ont pas pris au sérieux, les élèves ne voulaient pas en parler, ils se sentaient coupables et craignaient des représailles. Il a fallu la mort de nombreux jeunes pour qu'enfin on ouvre les yeux : la prévention, l'information, les sanctions doivent être relevées pour que plus aucun jeune n'en soit victime et n'en meurt.

Nous dirons en règle générale que le harceleur est lui-même quelqu'un qui se sent mal dans sa peau, qui n'est pas souvent adapté au « moule » scolaire.

Son comportement relève d'addictions : addiction à la violence, à l'humiliation, au mal-être. Il est souvent harcelé d'une certaine manière dans sa famille, on l'humilie, on ne s'en occupe pas de lui, il est mal aimé, mal considéré et harcèle les autres à

son tour, ce qui lui donne un sentiment de supériorité, le sentiment d'être reconnu, accepté.

Ce que la loi dit par rapport au harcèlement : aujourd'hui, le harcèlement est toujours à très haut niveau dans l'échelle des problèmes à résoudre dans les établissements scolaires. La loi dit que si le harcèlement est prouvé, les harceleurs risquent des amendes et jusqu'à des peines d'emprisonnement.

Mathis, Chloë et Sandy



L'arbre NAH (Non au harcèlement) au collège André Miclot de Portbail lors de la journée spéciale du 10 novembre 2022.